



ÉVASIO LOCATION SAISONNIÈRE

ASSURANCE VILLÉGIATURE

L'assurance pour vos locations
de vacances (maison, mobil-home,
chambres d'hôtes...)

europ-assistance.fr



 **europ
assistance**
*you live we care**

*Vous vivez, nous veillons


POURQUOI SOUSCRIRE UNE ASSURANCE VILLÉGIATURE ?

- 1 Faire face aux imprévus :
 - avant votre voyage en cas d'annulation.
 - à l'arrivée si une mauvaise surprise vous attend.
 - pendant votre séjour si des dommages surviennent dans le bien loué et entraînent votre responsabilité.
- 2 Être couvert en France comme à l'étranger.
- 3 Louer en toute sérénité avec des garanties adaptées à toutes les situations afin de minimiser les conséquences financières en cas de soucis.


Puisque tout peut arriver, même l'imprévisible, mieux vaut tout prévoir !

POURQUOI CHOISIR EUROP ASSISTANCE ?

 Une assistance **24 h/24** et **7 j/7**

 La 1^{re} entreprise d'assistance au monde
Plus de 56 ans d'expérience

 Un réseau international présent dans plus de 200 pays et territoires

 300 millions de clients couverts dans le monde

VOS GARANTIES EN DÉTAIL

Découvrez nos garanties d'assurance

MULTIRISQUE

Annulation de séjour

Toutes causes justifiées

Jusqu'à 10 000 €



Bagages et effets personnels

- Remboursement en cas de vol, de perte ou de destruction pendant l'acheminement par une société de transport
- Versement d'indemnités en cas de retard de livraison
- Frais de reconstitution des documents d'identité

Jusqu'à 3 000 €



Frais interruption de séjour

Remboursement des prestations terrestres non utilisées en cas de rapatriement médical ou de retour anticipé

Jusqu'à 10 000 €



Responsabilité civile vie villégiature

Indemnisation des dommages corporels ou matériels causés à autrui par un accident, un incendie, une explosion ou un dégât des eaux prenant naissance dans la location

Jusqu'à 4 500 000 €



Garanties anti-surprise

- Non-conformité du bien loué entraînant le refus d'occupation suite à une non-conformité du bien loué
- Indemnisation des sommes conservées par le propriétaire
- Transaction frauduleuse : le locataire ne peut ni prendre possession de la location, ni se faire rembourser des sommes versées et qui ont été débitées sur son compte

Jusqu'à 10 000 €



NOS TARIFS TTC/LOCATION*

MONTANT DE LA LOCATION	Tarif
jusqu'à 250 €	12 €
de 251 € à 550 €	18 €
de 551 € à 950 €	32 €
de 951 € à 1 500 €	49 €
de 1 501 € à 2 000 €	67 €
de 2 001 € à 3 000 €	95 €
de 3 001 € à 4 000 €	133 €
de 4 001 € à 5 000 €	171 €
de 5 001 € à 6 000 €	209 €
de 6 001 € à 7 000 €	244 €
de 7 001 € à 8 000 €	278 €
de 8 001 € à 9 000 €	312 €
de 9 001 € à 10 000 €	349 €

Pour une location : appartement, maison, chambre d'hôte, caravane, camping-car, house-boat et mobil-home d'une durée maximale de 90 jours consécutifs en France comme à l'étranger.

* Tarifs applicables à compter du 29/06/2021 incluant la taxe d'assurance de 9 % sur les opérations d'assurance et la TVA au taux légalement en vigueur et valables jusqu'à parution des nouveaux tarifs.



TABLEAU DES MONTANTS DE GARANTIES

MULTIRISQUE	Montants TTC
<ul style="list-style-type: none"> • ANNULATION DE SÉJOUR - Maladie, accident ou décès - Annulation toutes causes justifiées 	<p>Selon conditions de vente dans la limite d'un loyer de 10 000 €</p> <p>Sans franchise 10 % avec un minimum de 75 €/personne</p>
<ul style="list-style-type: none"> • BAGAGES ET EFFETS PERSONNELS - Vol, destruction totale ou partielle, perte pendant l'acheminement par une entreprise de transport Objets précieux : limités à 50 % du montant de la garantie <i>Franchise pour les dommages aux valises</i> - Indemnités pour retard de livraison des bagages - Frais de reconstitution des documents d'identité 	<p>3 000 €</p> <p>50 € Indemnité forfaitaire de 300 €</p> <p>150 €</p>
<ul style="list-style-type: none"> • FRAIS D'INTERRUPTION DE SÉJOUR - Remboursement des prestations terrestres non utilisées en cas de rapatriement médical ou de retour anticipé 	<p>Au prorata temporis avec un maximum de 10 000 €/location</p>
<ul style="list-style-type: none"> • RESPONSABILITÉ CIVILE VILLÉGIATURE Plafond global de garantie - Dont dommages corporels et dommages immatériels consécutifs à des dommages corporels garantis - Dont dommages matériels et dommages immatériels consécutifs à des dommages matériels garantis - Dont recours des voisins et des tiers <i>Franchise absolue par sinistre</i> 	<p>4 500 000 €/événement 4 500 000 €/événement</p> <p>150 000 €/événement</p> <p>150 000 €/événement 75 €</p>
<ul style="list-style-type: none"> • GARANTIES ANTI-SURPRISE - Non-conformité du bien loué : Refus d'occupation par le locataire suite à une non-conformité du bien loué - Transaction frauduleuse : Location réalisée d'une manière frauduleuse 	<p>Sommes conservées par le propriétaire, selon conditions de vente dans la limite d'un loyer de 10 000 €</p> <p>Remboursement des sommes versées par le locataire trompé, selon conditions de vente dans la limite d'un loyer de 10 000 €</p>



Comment souscrire ?



PAR INTERNET

www.europ-assistance.fr

Règlement par carte bancaire, paiement sécurisé



PAR TÉLÉPHONE

règlement par carte bancaire

Appelez-nous au  **N°Azur 0 810 00 78 88**

PRIX D'UN APPEL LOCAL DEPUIS UN POSTE FIXE

Ce dépliant m'a été remis par



Europ Assistance

Société Anonyme au capital de 46 926 941 €

Entreprise régie par le Code des Assurances

451 366 405 RCS Nanterre

Siège social : 1, promenade de la Bonnette - 92230 Gennevilliers

* Vous vivez, nous veillons